

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Nicolas Catusse, Responsable pédagogique de la filière IPID

d'une part,

<u>Et</u>

Monsieur Ismail Ammari

d'autre part

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de 2^{ème} année qui s'est réuni le 01/09/2023 a autorisé le passage avec deux UE en dette en 3A IPID de Monsieur Ismail Ammari sur la base des conditions suivantes :

Suite à la non validation d'une partie de la 2A IPID en 2022-2023 :

Les UE suivantes sont à valider en 2023/2024 :

- UE Modélisation de l'entreprise, 6 crédits ECTS
 Passage d'un examen écrit des 2A IPID en mai 2024 pour la matière Recherche Opérationnelle.
 La note de la matière Modèle pour l'évaluation de la performance de l'année 2022-2023 est conservée.
- **UE Gestion de la Chaîne de Valeur, 6 crédits ECTS**Rédaction et présentation oral d'un rapport au plus tard le 28 juin 2024 pour la matière Contrôle de gestion industriel.

La note de la matière Marketing de l'année 2022-2023 est conservée.

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 07/02/2024

l'átudiant

Le responsable pédagogique